

conclure que la raison se trouvait du côté du plus grand nombre, on en conclut tout le contraire, et l'on voit un exemple de cette vérité, que c'est souvent dans les grandes assemblées qu'il y a le moins de jugement.

Quoi qu'il en soit, M. Fillion eut à gémir, dans les dernières années de sa vie, sur les ivrogneries et les scandales qu'occasionnait dans sa paroisse la multitude d'étrangers qu'attiraient à Jacques-Cartier les travaux que M. Allsopp, père, fit faire en ce lieu, peu de temps après avoir acquis les seigneuries et les fiefs d'Auteuil et de Jacques-Cartier, ce qui avait eu lieu le 2 septembre 1773. Avant cette date, ces seigneuries et fiefs appartenaient à M. Charles-Auguste Rhéaume, successeur testamentaire de M. Charles-Ruette d'Auteuil. M. Allsopp ayant donc, en 1773, acquis ces fiefs, fit commencer des travaux immenses à Jacques-Cartier. Il y eut des temps où près de 200 hommes se trouvèrent réunis à ce chantier. Ces étrangers, payés exactement tous les samedis, et qui, pour la plupart, ne regardaient le dimanche que comme un jour de plaisir pour eux, et dans lequel seulement il leur était permis d'employer leur argent à leur fantaisie, le passaient en conséquence dans des parties de débauche, dans les bals et les ivrogneries. D'ailleurs il ne manquait pas de se trouver dans la paroisse des gens très disposés à les imiter, à les seconder, et à prendre part à tous ces désordres, soit en se joignant à eux, soit en leur fournissant leurs maisons pour y célébrer leurs orgies.

M. Fillion, dans ses instructions, se plaignait souvent et amèrement de tous ces désordres ; mais bien loin de l'écouter, un dimanche où il avait invectivé plus fortement que jamais, et contre les désordres et les scandales qui avaient lieu dans la paroisse, et contre ceux qui en étaient les auteurs ordinaires, ceux qui les commettaient vinrent, après les vêpres, armés de bouteilles, à demi-ivres, chantant, criant, hurlant, danser dans la côte vis-à-vis de l'église, — comme pour insulter au curé et à toute la paroisse.

Le dimanche suivant, M. Fillion prit pour texte de son sermon, ces paroles du 32^e chapitre de l'Ecclesiastique : *Ubi non est auditus, non effundas sermonem*, etc. Après avoir de nouveau invectivé contre les désordres qui allaient toujours croissant dans la paroisse, il annonça que, conformément aux paroles du Saint-Esprit qu'il leur avait expliquées dans son texte, il garderait désormais le silence, en leur faisant en même temps connaître